

Jean-Maurice Nesme

Expert-Comptable Diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Expert près la Cour d'Appel de Nancy
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES VOSGES**

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes
88000 EPINAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2021

Expert-Comptable Diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Expert près la Cour d'Appel de Nancy
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Association

ZI La Voivre – 21 allée des Chênes – 88000 EPINAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

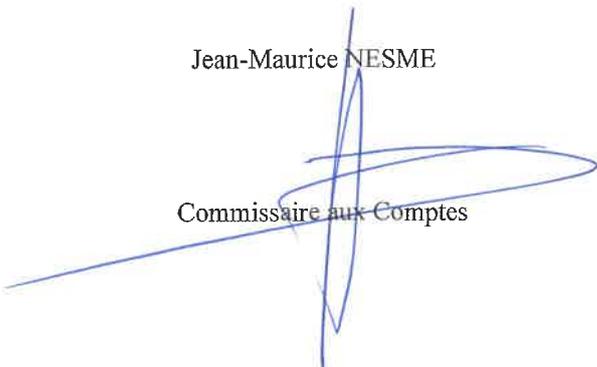
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers lès Nancy, le 7 avril 2022

Jean-Maurice NESME

Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	13 977	13 977		1 040
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	114 176	87 521	26 655	30 570
Constructions	719 436	672 869	46 566	59 648
Installations techniques, matériel et outillages industriels	124 869	100 076	24 793	21 807
Autres immobilisations corporelles	208 885	152 848	56 037	52 075
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	53 251		53 251	53 239
Prêts	-1 250		-1 250	-500
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	1 233 344	1 027 291	206 052	217 880
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	573 055		573 055	478 405
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	192 840		192 840	48 942
Valeurs mobilières de placement	4 649 877	11 290	4 638 587	1 694 542
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 344 652		1 344 652	4 455 765
Charges constatées d'avance	157 653		157 653	185 978
TOTAL III	6 918 077	11 290	6 906 787	6 863 631
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 151 421	1 038 581	7 112 839	7 081 511

Bilan Passif

	30/06/2021	30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 284 900	5 081 695
Autres réserves	1 501 854	
Report à nouveau		-767 394
Excédent ou déficit de l'exercice	198 817	-527 547
	Situation nette	3 985 571
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 406	1 689
Provisions règlementées		
	TOTAL I	3 986 977
Comptes de liaison	II	3 788 443
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	153 537	
	TOTAL III	153 537
PROVISIONS		
Provisions pour risques	151 332	139 166
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	151 332
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	704 039	1 188 235
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	187 439	220 224
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 704	35 508
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 891 812	1 709 936
	TOTAL V	2 820 994
Ecart de conversion passif	VI	3 153 902
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 112 839
		7 081 511

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	635 559	640 501
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 542 337	1 200 575
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	264 290	275 629
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	448 939	227 598
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 145	24 910
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	105 712	76 760
TOTAL I	3 004 981	2 445 972
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 387 687	1 781 671
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	437 237	444 913
Aides financières	51 250	67 142
Impôts, taxes et versements assimilés	47 764	40 816
Salaires et traitements	418 801	409 703
Charges sociales	178 921	170 001
Dotations aux amortissements et dépréciations	46 424	49 043
Dotations aux provisions	12 166	
Reports en fonds dédiés	154 404	
Autres charges	115 709	58 199
TOTAL II	2 850 363	3 021 487
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	154 618	-575 515
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 163	43 959
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 335	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	31 377	12 491
TOTAL III	62 876	56 450
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	11 290	5 335
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	11 290	5 335
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	51 586	51 115
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	206 204	-524 400

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	119	1 766
Sur opérations en capital	4 082	2 783
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 496	
TOTAL V	7 698	4 549
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 106	203
Sur opérations en capital	1 741	48
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	3 848	251
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 850	4 298
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	11 237	7 445
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 075 554	2 506 972
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 876 738	3 034 518
EXCEDENT OU DEFICIT	198 817	-527 547
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 7 112 839 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 198 817 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants et validés le 06/12/2021 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont subi deux modifications réglementaires majeures. Les impacts sur la présentation des comptes annuels restent toutefois mineurs par rapport à l'exercice précédent.

Réforme de la chasse

Fusion des comptabilités :

La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 avait modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle imposait à compter du 1er juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général" ;
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers" ;
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

La réforme de la chasse de 2019 par la loi biodiversité du 24 juillet 2019, le décret du 6 septembre 2019, le décret du 6 février 2020 et les arrêtés du 11 février 2020 portant modèles de statuts des FDC – FICIF – FRC ont introduit un changement dans la tenue comptable appliquée par les fédérations de chasse en exigeant une fusion des comptabilités tenues jusque là (service général et service dégâts) au sein d'une unique comptabilité, tenue de façon analytique.

En ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels qui sont établis au 30 juin 2021 ne proviennent donc plus de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome comme avant mais de la présentation d'une seule comptabilité.

En ce qui concerne le résultat :

Les charges imputées analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composées :

- des indemnisations versées pour les dégâts,
- des vacations et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées selon une clé de répartition de l'ordre de 10 à 28 % en fonction de la nature du poste de charges ; clés de répartition adoptées par le Conseil d'Administration du 21/02/2012,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration du 11/02/ 2014.

les produits affectés analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts. Les refacturations de frais d'estimateurs (seuil et abusif) sont comptabilisés au moment de leur paiement ou imputation sur les indemnisations de dégâts.

Projets bio diversité :

Dans le cadre de la réforme financière de la chasse, la FDC 88 a pris part sur l'exercice à différents projets de biodiversité, menés seule ou conjointement avec la Fédération Régionale.

Le financement de ces projets est assuré par l'attribution de subventions aux projets biodiversité à la FDC 88. Ces subventions sont comptabilisées pour l'intégralité du montant attribué au compte de résultat (#745100) au moment de la notification d'attribution.

Tout au long du projet de biodiversité, des charges sont engagées par la FDC 88.

Si les dépenses de la FDC 88 pour mener à bien le projet biodiversité sont supérieures à la subvention attribuée, la FDC 88 doit supporter sur ses fonds propres le surplus de dépense.

Si les dépenses de la FDC 88 sont inférieures à la subvention attribuée, la FDC 88 se devra de reverser le reliquat de la subvention non utilisé.

Ainsi, lorsqu'à la clôture de l'exercice, les projets menés par la FDC 88 ne sont pas encore clôturés, il est réalisé une situation des dépenses engagées. Les montants des subventions non dépensés pour ces projets sont alors neutralisés au compte de résultat (#689500) pour doter des fonds dédiés (#194500).

Au 30 juin 2021, les fonds dédiés aux projets de biodiversité se montent à 153 537 euros, pour un montant de subvention attribué sur l'exercice de 209 247 euros.

Réforme du plan comptable associatif :

Le règlement n°2018-06 applicable au 1er janvier 2020 pour les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif n'a pas engagé de modification particulière dans la comptabilisation des opérations de l'association et dans la présentation de ses comptes.

Faits caractéristiques

Assemblée générale :

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'association n'avait pas pu se tenir l'exercice 2019. De l'absence de cette assemblée il résultait que le résultat de l'exercice 2018/2019 n'avait pas pu être affecté.

Lors de l'assemblée générale du 24 avril 2021 a donc affecté le résultat de l'exercice 2018/2019 et celui de l'exercice 2019/2020.

Crise sanitaire :

La direction de la fédération constate que les événements liés à l'épidémie de COVID 19 restent toujours d'actualité sur l'exercice 2020-2021. A la clôture, elle constate que ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de la fédération et sur son organisation.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Projet associatif

Par vote de l'assemblée générale du 29/04/2017, l'objet du projet associatif a été étendu, incluant désormais la mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.

Le projet associatif a vu des réalisations partielles au cours de cet exercice :

- mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs (déduction faite des subventions s'y rattachant) grâce à l'opération Permis à 0€ : 10 721,72 euros. Ces réalisations prises en compte, le solde du projet associatif disponible s'élèvera à 103 872,39 euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la fédération n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la fédération a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ;
- Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des

avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| ● Logiciels | 4 à 5 ans, |
| ● Constructions | 20 ans, |
| ● Agencements et aménagements | 4 à 20 ans, |
| ● Mobilier de bureau et informatique | 4 à 5 ans, |
| ● Mobilier | 8 ans, |
| ● Collections | 8 ans, |
| ● Matériels de transport | 4 à 6 ans. |

Immobilisations financières

Le 27 avril 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a participé à une augmentation de capital de la SCI OISEAUX SAUVAGES ET HABITATS (Paris) pour un montant de 50 000 euros (50 parts sociales). A l'issue de cette opération, la Fédération détenait 5,23% du capital de cette société.

Le montant de la souscription, déconnecté de la valeur de la SCI au moment de l'opération, tient compte du potentiel de plus-values à moyen terme inhérent au projet d'extension des locaux dont la SCI est propriétaire et aux perspectives d'évolution du marché immobilier parisien.

C'est pourquoi au 30 juin 2021, les titres de la SCI ont été maintenus à leur valeur d'acquisition.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les recettes pour la campagne 2021/2022 sont comptabilisées en créances acquises au 30 juin 2021 et constituent ainsi un produit constaté d'avance.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- minimum légal de la convention collective Chasse (personnels des structures associatives cynégétiques) ;
- augmentation annuelle des salaires : 2% constant ;
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 0,3 % (inflation comprise) ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de rotation retenu : très faible ;
- taux de charges patronales : 65 % pour la catégorie "non cadres" et 70 % pour la catégorie "cadres" ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité applicable : table réglementaire INSEE 2016 - 2018 ;
- méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision ainsi calculée s'élève à la somme de 151 332 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation chaque année. A la clôture 2021, la direction estime que cette valorisation est non significative.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 153 537 euros.

Honoraires liés à la certification légale

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 841 euros.

Les honoraires du commissaire aux comptes liés aux services autres que la certification des comptes sont nuls sur l'exercice.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 5 -

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 977			
TOTAL	13 977			
Terrains	114 176			
Constructions :	497 125			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	219 790		2 520	
Installations :	115 905		8 964	
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :	104 098		25 589	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	101 550			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	1 152 645		37 073	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	53 239			
Prêts et autres immobilisations financières	-500			
TOTAL	52 739			
TOTAL GENERAL	1 219 361		37 073	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			13 977	
TOTAL			13 977	
Terrains			114 176	
Constructions :			497 125	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.			222 310	
Installations :			124 869	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport		22 352	107 335	
Matériel :			101 550	
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	22 352		1 167 366	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	-12		53 251	
Prêts et autres immobilisations financières	750		-1 250	
TOTAL	738		52 001	
TOTAL GENERAL	23 090		1 233 344	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 936	1 040		13 977
TOTAL	12 936	1 040		13 977
Terrains	83 606	3 915		87 521
Constructions - Sur sol propre	484 039	7 124		491 164
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	173 228	8 478		181 706
Installations techniques, matériel et outillage industriel	94 098	5 978		100 076
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	67 985	14 503	20 614	61 874
Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 588	4 726		78 314
Emballages récupérables et divers	12 000	660		12 660
TOTAL	988 545	45 384	20 614	1 013 314
TOTAL GENERAL	1 001 481	46 424	20 614	1 027 291

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES							
REPRISES NON VENTILEES							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	-1 250		-1 250
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	573 055	573 055	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	24 000	24 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	168 840	168 840	
Charges constatées d'avance	157 653	157 653	
TOTAL	922 299	923 549	-1 250

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	704 039	704 039		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	70 073	70 073		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	79 318	79 318		
Impôts sur les bénéfices	11 237	11 237		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 812	26 812		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	37 704	37 704		
Produits constatés d'avance	1 891 812	1 891 812		
TOTAL	2 820 994	2 820 994		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	5 081 695	-1 294 941			3 786 754
Report à nouveau	-767 394	767 394			
Excédent ou déficit de l'exercice	-527 547	527 547	198 817		198 817
Situation nette	3 786 754		198 817		3 985 571
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	1 689			283	1 406
Provisions règlementées					
TOTAL	3 788 443		198 817	283	3 986 977

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Cloture parking	3 960	5 649	283	4 243
TOTAL	3 960	5 649	283	4 243

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global
Subventions d'exploitation						
TOTAL						
Contributions financières d'autres organismes						
Dossiers bio diversité		154 404			-867	153 537
TOTAL		154 404			-867	153 537
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						
TOTAL GENERAL		154 404			-867	153 537

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
- litiges					
- amendes et pénalités					
- pertes de change					
- risque d'emploi	139 166	12 166			151 332
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
	139 166	12 166			151 332
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations	5 335	11 290	5 335		11 290
Total III					
	5 335	11 290	5 335		11 290
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	144 501	23 456	5 335		162 622
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		12 166			
- financières		11 290	5 335		
- exceptionnelles					

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	11	

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	650 529	1 140 768
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	136 921	145 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 361	35 508
Instruments de trésorerie		
TOTAL	822 811	1 321 541

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	24 477	48 799
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	14 679	36 905
TOTAL	39 156	85 703

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Produits : - D'exploitation	1 891 812	1 709 936
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	1 891 812	1 709 936

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Charges : - D'exploitation	157 653	185 978
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	157 653	185 978

Commentaire

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Montant	Variation
	30/06/2021	30/06/2020		%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	118.90	1 766.16	-1 647.26	-93.26
771500 PRODUITS EXCEP RECETTES AJUSTE	2.86	0.43	2.43	-
772000 PRODUITS S/EX. ANTERIEURS	116.04	1 765.73	-1 649.69	-93.43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 082.47	2 783.03	1 299.44	46.68
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENT ACTI	3 800.00	2 500.00	1 300.00	52.00
777000 SUBV.INVEST.CONV.GARDERIE	282.47	282.47		
778000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0.56	-0.56	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 496.45		3 496.45	-
797658 TRANSFERT CH. FRAIS INDIRECTS ECO	3 496.45		3 496.45	-
TOTAL DES PRODUITS	7 697.82	4 549.19	3 148.63	69.21
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 106.41	203.11	1 903.30	937.44
672000 CHARGES S/EX. ANTERIEURS	2 106.41		2 106.41	-
673000 ECARTS/PRISE EN CH. DOSSIER INDEMN.		203.11	-203.11	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 741.37	48.03	1 693.34	+1 000.00
675200 VAL.CPTABLE IMMOB.CEDEES	1 738.48		1 738.48	-
678000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIV	2.89	48.03	-45.14	-93.75
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	3 847.78	251.14	3 596.64	1 432.13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 850.04	4 298.05	-448.01	-10.42

Commentaire